

## Municipalité de Saint-Anicet



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-greffier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le mardi 7 avril 2026 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

---

#### *Nature et effets : 2026-0002*

La demande de dérogation mineure consiste de permettre un lotissement qui aura comme effet de créer deux lots soit:

- le lot 6 716 160, avec une frontage de 44 m au lieu de 45 m et une superficie de 2 550,2 m<sup>2</sup> au lieu de 2 800 m<sup>2</sup>,
- le lot 6 716 161 ayant une superficie de 2 673,5 m<sup>2</sup> au lieu de 2 800 m<sup>2</sup>.

*Identification du site concerné : 1632, chemin Leahy*

---

#### *Nature et effets : 2026-0003*

La demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un agrandissement de la maison, lequel aurait une marge de recul latérale droite de 1.19 mètres au lieu de deux (2) mètres, tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone V-9 du règlement de zonage numéro 585.

*Identification du site concerné : 267, 28<sup>e</sup> avenue*


---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

**PRENEZ AVIS** que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 7 avril 2026 à 15 h 00 :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : [dg@stanicet.com](mailto:dg@stanicet.com)

Donnée à Saint-Anicet, ce 12 mars 2026.

  
Denis Lévesque  
Directeur général et greffier trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Denis Lévesque, directeur général de la Municipalité de Saint-Anicet, affirme solennellement que j'ai publié l'avis ci-haut conformément à la Loi, le 12 mars 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne le présent certificat le 12 mars 2026.

  
Denis Lévesque  
Directeur général et greffier trésorier